

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 avril 2023

Objet : Budget Primitif 2023 du service public d'assainissement de la commune de Limours

Nombre de membres en exercice : 29
Présents : 18
Absents représentés : 9
Absent(s) : 2

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Grange, retransmis en direct sous couvert du respect des gestes barrières, sous la Présidence de Mme Chantal Thiriet, Maire de la commune de Limours.

PRESENTS

Mesdames et Messieurs :

C. Thiriet, P. Grostefan, P. Ballesio, C. Magnette, S. Patris, F. Boivin, G. Audebert, N. Le Goasduff, E. Cerio, C. Conreur, N. Deroin, M. Cazalis, S. Louis, A. David, J. Celhay, N. Assrir, G. Dezaly, B. Morin.

ABSENT(S) REPRESENTE(S)

M. Boursier donne pouvoir à Mme Magnette
M. Hugonet donne pouvoir à Mme Thiriet
Mme Da Silva donne pouvoir à Mme Grostefan
M. Véron donne pouvoir à Mme Le Goasduff
Mme Robert donne pouvoir à M. Ballesio
M. Bouttemont donne pouvoir à Mme Cério
M. Martins donne pouvoir à Mme Boivin
Mme Hamon donne pouvoir à Mme Deroin
Mme Ratinet donne pouvoir à M. Morin

ABSENT(S) EXCUSE(S)

Mme Cassette

ABSENT(S)

Mme Hespel

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Magnette

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2023

Délibération

N° 18/2023

Objet : Budget Primitif 2023 du service public d'assainissement de la commune de Limours

Le Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la présentation du Rapport des Orientations Budgétaires, dont le Conseil Municipal a pris acte par la délibération n° 69/2022 du 12 décembre 2022.

Vu la délibération relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 du budget de l'assainissement.

Vu la présentation faite chapitre par chapitre, du projet de Budget Primitif 2023 du service public d'assainissement de la commune de Limours, présenté en Commission et Comité consultatif « finances » le 23 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du service d'assainissement de la commune ainsi qu'il suit :

Section d'exploitation :

A – Recettes : 1 141 209,88 €
B – Dépenses : 1 141 209,88 €

Section d'investissement :

A – Recettes : 1 025 255,66 €
B – Dépenses : 1 025 255,66 €

Soit un budget total de 2 166 465,54 €.

- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à :
- La Préfecture de l'Essonne
- La Trésorerie de Dourdan



Chantal Thiriet
Maire de Limours